

CHARTRE DE LA PLATEFORME

EEDD DES VOSGES

Préambule

Cette charte a été élaborée collectivement en 2011 par les membres de la Plateforme EEDD (Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable) des Vosges, composée d'associations, d'institutions et de collectivités locales intervenant sur le département.

Elle s'appuie sur les fondements de l'EEDD et plus spécifiquement sur les travaux réalisés dans le cadre de la Charte départementale de l'Environnement 1999-2008. Elle est une image de l'état actuel des réflexions et se veut être un **outil de référence** et de **dialogue** en lien avec les orientations internationales, nationales et locales en matière d'EEDD.

Elle est l'expression d'une **volonté** et d'une **ambition** commune pour maintenir et développer les projets menés depuis 10 ans dans le cadre de la Plateforme EEDD, espace **d'échanges** et de **contributions**.

Elle traduit l'**engagement** des signataires. Elle se veut évolutive et sera revisitée régulièrement.

Fondements de l'EEDD

L'environnement recouvre les relations d'interdépendance entre les êtres humains, leurs pratiques économiques, sociales et culturelles, et les composantes naturelles des milieux qui les entourent.

L'éducation à l'environnement a pour objectif la formation des citoyens responsables de leur environnement et respectueux des équilibres planétaires : écologiques, sociaux, culturels, économiques ; c'est dans cet esprit qu'elle participe à l'Éducation au Développement Durable.

L'éducation à l'environnement est une mission exercée librement, sans aucun prosélytisme, qui s'adresse à tous, et à tous les âges de la vie.

Il n'y a pas de public mais bien des participants-acteurs, tous engagés dans une construction collective de projet, de partage, d'échange, de transmission et d'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoirs-devenir.

Bref rappel des textes fondateurs et historiques qui sont annexés à la Charte :

1972 – Stockholm

1977 – Tbilissi ERE UNESCO

1992 – Déclaration de Rio (Agenda 21)

2004 – Charte de l'environnement inscrite dans la constitution

2009 - 2010 : Lois Grenelle

2010 – Circulaire de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative DJEPVA_DD

2010-2013 - Nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

2004 - 2011 – BO de l'Éducation Nationale sur la généralisation de l'EDD (phases 1,2 et 3)

2005 – 2014 - Décennie des Nation Unies pour l'éducation en vue du développement durable

VALEURS COMMUNES PORTÉES PAR LES MEMBRES DE LA PLATEFORME

PARTAGE :

les membres échangent et mutualisent leurs connaissances, leurs outils et leur savoir-faire, dans les domaines pédagogique, administratif et législatif ; Ils coopèrent lors de réalisations communes de programmes d'actions. Le pilotage de la plateforme fait l'objet d'une gouvernance partagée : chaque membre est associé aux réflexions et décisions.

ENGAGEMENT :

qui dit engagement, dit « promouvoir une action et évolutive, s'inscrire dans une dimension individuelle et collective, dans le respect des identités et des diversités, avec l'objectif d'avoir un impact et une transformation ».

HUMANISME :

démarche de confiance en l'Homme, digne et solidaire, capable de vivre en dialogue pour et avec une Terre épanouie.

HONNETETE :

c'est d'abord la loyauté et la solidarité, envers les membres du collectif Plateforme et ses valeurs. C'est ensuite la transparence entre les membres de la Plateforme, garante de consensus réellement partagés ; grâce à un climat de confiance favorisant sincérité et bonne foi.

CONVICTION :

c'est affirmer l'importance et l'utilité de l'EEDD pour l'épanouissement du citoyen dans un esprit d'ouverture et de non dogmatisme.

RESPECT :

porter de l'attention à soi et aux autres, à la nature et à son environnement, dans une attitude d'ouverture et de bienveillance.

Objectifs

- Rassembler et mobiliser les membres de la Plateforme dans une dynamique d'échanges et de coopération
- Favoriser une cohérence et une lisibilité de l'EEDD sur le département
- Développer et promouvoir l'EEDD pour tous et à tous les âges de la vie
- Valoriser les projets EEDD de ses membres
- Construire une stratégie de soutien, d'accompagnement des pratiques éducatives, d'information, de sensibilisation et de formation.
- Mutualiser les moyens techniques, humains et financiers, dans le cadre de projets collectifs
- Contribuer à la formation des membres de la Plateforme
- Inscire et animer l'EEDD dans le débat social, politique et économique.

PRINCIPES

La Plateforme est :

- un espace de construction collective ;
- un espace de mutualisation de compétences, de savoir-faire, d'outils, etc. ;
- un espace d'échange d'informations ;
- un espace de coopération dans une démarche de non concurrence ;
- un espace de solidarité.

Elle vit grâce à l'engagement de professionnels et de bénévoles.

ENGAGEMENTS

CHAQUE MEMBRE DE LA PLATEFORME S'ENGAGE À :

- Porter les valeurs communes de la plateforme ;
- Promouvoir la Plateforme, son rôle, ses objectifs ;
- Échanger sur les informations relatives à l'Éducation à l'Environnement ;
- Respecter la diversité des membres de la Plateforme ;
- Tendre vers une complémentarité dans l'échange et la construction collective ;
- Participer activement à la vie et aux travaux de la Plateforme en y amenant ses compétences, à faire part de ses expériences, de ses réussites, de ses erreurs dans les domaines de l'EEDD et à mener des réflexions et projets collaboratifs ;
- Communiquer sur ses compétences, ses savoirs faire, ses outils, ses projets ;
- Respecter le règlement intérieur de la Plateforme EEDD des Vosges ;
- Mutualiser les expériences.

Gouvernance

La PLATEFORME EEDD, le pari d'une intelligence collective.

Une manière renouvelée de penser et d'agir, de prendre des décisions, de mener une politique d'éducation en lien avec des valeurs repères, une éthique en développement durable. Il s'agit alors de gérer la multiplicité des approches, d'intégrer les parties prenantes à la construction des décisions, de penser l'intrication des échelles (spatiales et temporelles), pour tendre vers la formation d'un citoyen planétaire.

MOTS CLES : complexité ; acteurs ; partenariat ; autonomie ; coopération ; transversalité ; cohérence ; régulation.

Le fonctionnement de la Plateforme est basé sur 3 éléments fondamentaux :

- Un Territoire : conçu comme « une terre de Projets » et un espace de relations au monde ;
- un Projet collectif ;
- une construction collaborative et participative.

La Plateforme bénéficie d'une contribution active des acteurs pour : partage de l'info ; concertation ; co-construction ; régulation ; et prises de décisions collégiales. Sans participation active de ses membres, la plateforme n'existe pas !

L'ensemble des membres de la Plateforme se réunit régulièrement en séance plénière. C'est un espace d'échanges, de construction participative, de décisions et de propositions, espace d'apprentissages en commun, de projet.

Groupes Projets : Ce sont des commissions de travail basées sur un engagement volontaire, espace de réflexion et de co-construction avec animation et règles de fonctionnement à construire dans chaque commission.

Démarches et principes pédagogiques

Cette liste ne se veut pas exhaustive. Elle inscrit des repères pédagogiques qui renvoient aux documents disponibles en annexe.

Coopération – débat :

Approche systémique, pluralité et complémentarité des acteurs et ressources. Coopération.

La pratique des débats est encouragée : respecter l'autre, écouter, échanger, argumenter, confronter les idées.

L'éducation à l'environnement traite de sujets complexes qui nécessitent la participation des différents acteurs qui mettent en œuvre des ressources variées.

Démarche participative du public :

Partir des représentations, rendre les gens acteurs de leur apprentissage en les conduisant dans une démarche d'investigation.

Des questions émergent bien du public. Pas de déversement des connaissances, l'apprentissage se construit.

Alternance des approches pédagogiques - pluridisciplinarité, parfois démarche transmissive. Idée de non-dogmatisme. Pas de discours moralisateur.

Déboucher sur ou partir d'actions concrètes. « S'appuyer sur des connaissances scientifiques » et tenir compte de leur évolution.

Pratique du terrain :

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans une démarche en lien direct avec le monde réel qui nous entoure. Elle doit être en prise directe avec des activités de terrain (connaissance du milieu naturel, tissu social et économique).

Elle permet de faire des allers-retours entre local et global. Le point de départ est l'environnement proche, on élargit ensuite.

Une construction dans le temps :

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans le cadre d'un projet donc dans la durée. Des actions ponctuelles de sensibilisation ne sont pas antinomiques avec cette notion : elles peuvent intervenir lors d'un projet ou être l'origine d'un questionnement futur. Servir des objectifs à long terme.

Et aussi :

La Société Vosgienne de Protection Animale
le Comité départemental des pêcheurs sportifs à la mouche
L'Abeille vosgienne

